

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**  
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza d'Urbanisimu  
è d'Energia di a Corsica  
Agence d'Urbanisme  
et d'Energie de la Corse



## AVENANT N°1 :

Modification du calendrier de la 7<sup>e</sup> édition des TROPH'nergies

# RÈGLEMENT

Jeu-concours TROPH'nergies 7<sup>ème</sup> Edition

# TROPH' Énergies

AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT DU  
JEU-CONCOURS RÉGIONAL  
« 7<sup>ème</sup> édition des TROPH'nergies »

## 1 : Objet de l'avenant n°1

A la suite d'une observation du bureau de contrôle de légalité du SGAC et considérant le temps nécessaire au traitement de la question, un report des opérations a été nécessaire. A l'issue du travail conduit avec les services du SGAC et après notification par courrier en date du 23/07/2024, le Directeur décide d'ajuster le calendrier de l'évènement pour un début des opérations à la rentrée de septembre 2024.

## 2 : Entrée en vigueur des termes de l'avenant n°1

L'entrée en vigueur des termes du présent avenant est effective à compter du 23 juillet 2024.

## 3 : Articles du Règlement modifiés par l'avenant n°1

En conséquence, les articles n°7 et 8 du Règlement de la 7<sup>ème</sup> édition des TROPH'nergies sont modifiés comme suit :

### Article 8 : Vidéos de présentation des candidats :

- Chaque candidat s'engage à se rendre disponible pour la réalisation d'une vidéo de présentation de sa réalisation pouvant intervenir entre le lundi 26 août au vendredi 27 septembre 2024 inclus, dans le cas où il serait retenu par le Jury.
- Chaque candidat s'engage à répondre favorablement à la demande d'autorisation vidéo présente dans le dossier d'inscription.
- Chaque candidat s'engage à organiser une mise en action concrète ou une visite de sa réalisation (objet de sa candidature au concours) pour les besoins des tournages.

Le prestataire vidéo de l'AUE prend contact avec les candidats présélectionnés par le Jury du concours dès publication des résultats des présélections.

### Article 7 : Renseignements et Calendrier

Tous les renseignements relatifs au concours et le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site internet [www.aue.corsica](http://www.aue.corsica).

Date limite de dépôt de candidature : dimanche 16 juin 2024 à minuit.

<b>Calendrier officiel – Septième édition des TROPH'nergies</b>	
Dépôt des candidatures	Du lundi 06 mai au dimanche 16 juin 2024 à minuit.
Résultats des présélections	A partir du lundi 22 juillet 2024.
Plage de réalisation des vidéos	Du lundi 26 août au vendredi 27 septembre 2024 inclus.
Concours Facebook	Du jeudi 03 au jeudi 10 octobre 2024 inclus : <ul style="list-style-type: none"><li>- Particuliers :<ul style="list-style-type: none"><li>○ publication le 03-10-2024 :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Candidat 1 : 9h00</li><li>▪ Candidat 2 : 9h15</li><li>▪ Candidat 3 : 9h30</li></ul></li><li>○ relève des résultats le 10-10-2024 :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Candidat 1 : 9h00</li><li>▪ Candidat 2 : 9h15</li></ul></li></ul></li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 3 : 9h30</li> <li>- Professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ publication le 03-10-2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 10h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 10h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 10h30</li> </ul> </li> <li>○ relève des résultats le 10-10-2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 10h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 10h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 10h30</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Collectivités : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ publication le 03-10-2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 11h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 11h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 11h30</li> </ul> </li> <li>○ relève des résultats le 10-10-2024 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Candidat 1 : 11h00</li> <li>▪ Candidat 2 : 11h15</li> <li>▪ Candidat 3 : 11h30</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>
Cérémonie de Remise des prix	Le mercredi 23 octobre 2024, en marge de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse.

#### 4 : Articles du Règlement maintenus

Les articles n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du Règlement de la 7<sup>ème</sup> édition du jeu-concours régional TROPH'Énergies sont inchangés.

#### 5 : Précisions

Il est précisé que les résultats de la présélection effectuée par le Jury est inchangé. Les candidats dépositaires d'un dossier d'inscription seront notifiés par l'AUE par courriel des résultats de la présélection. Les candidats présélectionnés seront également notifiés de l'entrée en vigueur du présent avenant.

\*\*\*\*\* FIN DE L'AVENANT N°1 AU RÈGLEMENT \*\*\*\*\*